

Rapport de la séance du conseil communal du 13/01/2021 à 16h30, Centre polyvalent de Trintange

Les conseillers Martin Bohler, Mike Molling, Louis Oberhag, Philippe Rennel, Jean-Claude Ruppert et Thomas Wolter étaient présents lors de la séance. Le conseiller Gaston Knepper n'a pas pu être présent pour des raisons de santé. La séance du conseil a été présidée par le bourgmestre Thomas Wolter.

1. Fixation du local de réunion du conseil communal

Compte tenu des réglementations actuelles relatives à la pandémie de COVID-19, il a été décidé à l'unanimité de tenir la séance du conseil municipal au Centre polyvalent de Trintange.

1. Titres de recettes

Des pièces de recettes d'un montant de 713 577,64 euros pour l'exercice 2020 devaient être signés.

2. Droit de préemption

N° 1

Dans le cadre du Plan d'aménagement particulier (PAP) « Am Kreier II » (Trintange, Rue de Waldbredimus), deux terrains doivent être vendus pour la construction de maisons unifamiliales. Il a été décidé à l'unanimité de ne pas exercer le droit de préemption.

N° 2

Dans le cadre du projet de construction déjà approuvé de l'entreprise MOVIMO prévoyant 3 maisons mitoyennes à Trintange, Rue Principale, les dimensions des terrains ont été modifiées. Il a été décidé à l'unanimité de ne pas exercer le droit de préemption.

3. Acte notarié

Il s'agit d'un échange de terrains. Une partie du trottoir et de la chaussée de la Rue de Trintange sera cédée à la commune. En contrepartie, « AM PAESCH S.à.r.l. » reçoit le « Kiirchepad » qui s'étend de la Rue de Trintange à la Rue des Romains en passant par le terrain « Am Päsch ». Le projet a été adopté à l'unanimité.

4. Plan d'aménagement général (PAG) de la commune de Waldbredimus / approbation

Les trois précédentes séances du conseil communal ont porté sur les réclamations reçues et les avis des ministères de l'Intérieur et de l'Environnement au sujet du nouveau Plan d'aménagement général (PAG).

Les deux réclamations des membres du conseil communal (l'échevin Jean-Claude Ruppert, le conseiller Mike Molling) ont chacune été soumises à un vote en l'absence des plaignants. Les deux réclamations ont été déposées en raison d'un manque de transparence de la part du précédent conseil communal, qui s'est montré dans l'impossibilité de fournir des faits sur ces questions. Depuis, la situation a été clarifiée à la satisfaction de tous. Les deux réclamations ont donc été rejetées à l'unanimité.

Une autre réclamation a été traitée en l'absence de l'échevin Martin Bohler, celui-ci étant lié au plaignant par alliance. Cette réclamation a été partiellement prise en compte avec la mise en place d'un Plan d'aménagement particulier (PAP) « Nouveau Quartier » pour le terrain.

Les autres modifications basées sur les réclamations retenues et les avis des ministères de l'Intérieur et de l'Environnement ont été approuvées à l'unanimité.

Tous les plaignants seront informés de la décision par écrit par lettre recommandée.

5. Projet d'aménagement particulier « Quartier existant » de la commune de Waldbredimus / approbation

Deux réclamations émanant de particuliers n'ont pas été retenues.

L'avis du ministère de l'Intérieur a été pris en compte en instaurant deux zones (zone jardin, zone rurale mixte), en précisant les dispositions techniques et en supprimant les recommandations.

Le projet a été adopté à l'unanimité.

Tous les plaignants seront informés de la décision par écrit par lettre recommandée.

6. Informations courantes et questions des conseillers communaux

Aucune information n'a été transmise par le collège échevinal.

Les conseillers communaux n'ont posé aucune question au collège échevinal.

La séance se fut levée à 18h05.